

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_71

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Du Héron" pour le concours des chevaux de trait

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre des fêtes populaires, à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics ainsi qu'à l'animation et au rayonnement de la Ville.

L'association « Les Du Heron » organise le 1^{er} juin 2025 son premier concours de modèles et allures de chevaux de trait. Le but étant d'organiser une manifestation qui attire et sensibilise le grand public à la sauvegarde des races de chevaux de trait. Cette manifestation qui se déroulera sur le parking des Moulins de Villeneuve d'Ascq, rassemblera 55 chevaux de race Trait du Nord et Trait Belge.

L'association sollicite une aide financière de la Ville afin de faire face aux nombreux frais que supposent cette manifestation.

Après instruction de la demande, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un montant de 5 000 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'organisme ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamée par la collectivité.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 juin

2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € à l'association "Les Du Héron".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211949-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025